

M

LA CIRCULAIRE d'autre part vous a informé de la retraite de Messieurs FARGE et GAILLARD du commerce, et de la manière dont il sera procédé à sa LIQUIDATION, conjointement avec nous.

Nous avons maintenant l'honneur de vous faire part de la SOCIÉTÉ que notre Sieur Simon POTIN, l'un des Membres du précédent commerce, vient de contracter avec notre Sieur Auguste SEIGNORET, neveu de Monsieur GAILLARD, pour suivre sans interruption les mêmes affaires, sous la raison de POTIN et SEIGNORET, dont vous avez ci-bas les signatures.

La longue expérience de notre Sieur POTIN dans le commerce, celle de notre Sieur SEIGNORET, qui déjà a eu un établissement en Italie, les fonds conséquens dont nous sommes pourvus, nous mettent à même de ménager avec tout l'intérêt possible les affaires qu'il vous plaira nous confier, et qui consisteront essentiellement, comme par le passé, dans l'expédition à l'étranger des divers produits de nos manufactures et de celles de France.

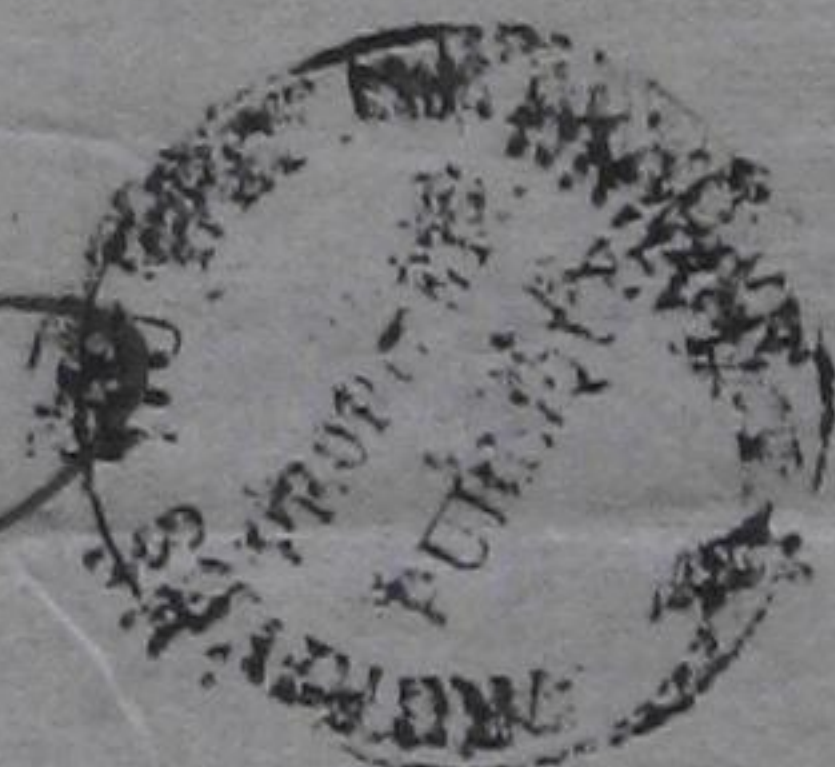
Bien loin que ce changement puisse en apporter aucun dans la nature de nos opérations, il leur présente de nouvelles ressources, leur assure plus d'activité, par les avantages de son organisation et les soins que veulent bien nous continuer par amitié et attachement Messieurs FARGE et GAILLARD, tout comme si nos affaires leur étaient personnelles, quoiqu'ils n'aient conservé dans notre Société aucune espèce d'intérêt, les ayant à cet effet munis de nos pouvoirs nécessaires.

Vous avez ci-bas la signature dont ils useront, soit séparément, soit conjointement, pour les actes relatifs à cette gestion momentanée.

Nous réclamons, M la même confiance dont vous avez honorés nos prédécesseurs. Nous avons l'honneur d'être, avec une parfaite considération,

Signature de N. S. Simon POTIN.

Potin & Seignoret



Signature de N. S. Auguste SEIGNORET.

Potin & Seignoret

Signatures
des

Fondés de pouvoir.

de M. Pierre FARGE.

*pp. de Potin & Seignoret
& Pierre Farge*

de M. Bernard GAILLARD.

*pp. de Potin & Seignoret
& Bernard Gaillard*